



PROCÈS-VERBAL COMMISSION STATUTS ET RÈGLEMENTS ET OBLIGATIONS DES CLUBS

Réunion du Présidence	22 juillet 2022 M. Jean-Marie COPPI
Membres	MM. Michel DI GIROLAMO – René FRANQUEMAGNE – Jean Louis MONNOT – Hugues BOUCHER – Dominique PRETOT
Administratif (Pôle Juridique)	Mme Pauline LETESSIER

1. STATUTS ET REGLEMENTS

Formation Règlements : MM. COPPI – DI GIROLAMO – FRANQUEMAGNE – MONNOT – BOUCHER – PRETOT.

1.1 CHANGEMENT DE CLUB – OPPOSITION

La Commission,

RAPPELLE qu'elle prend en considération comme motif d'opposition à mutation classique (Avant le 15 juillet).

- Le non-paiement de la cotisation N-1 ou justificatif (règlement intérieur ou reconnaissance de dette, etc),
- Toute autre dette avérée du joueur envers le club,
- La non-restitution de matériel et/ou équipement appartenant au club,

PRÉCISE en vertu de l'article 196 des R.G. de la F.F.F., que la motivation de l'opposition est obligatoire.

La Commission,

Vu les Règlements Généraux de la F.F.F. dont les articles 103,104, 193 et 196,

→ DIT LES OPPOSITIONS CI APRES NON RECEVABLES AU REGARD DES MOTIFS ou JUSTIFICATIFS PRESENTES :

FC CORGOLOIN LADOIX pour le changement de club du joueur M. PETITOT Adrien (le motif évoqué n'étant pas recevable).

FC CORGOLOIN LADOIX pour le changement de club des joueuses MMES. MICHAUD Valérie, MERYL Mallaury, DUTHE Annie et CANIAUX Sabrina (le péril sportif n'est pas retenu, car l'équipe était engagée la saison précédente dans une pratique non compétitive).

U.S SOCHAUX pour le changement de club du joueur M. OYAWOLE Fadil (les frais évoqués par le club ne seront pas imputés au club).

→ **DEMANDE AUX CLUBS CITES CI-APRES DES EXPLICATIONS COMPLEMENTAIRES, avec justificatifs, sur les motivations avancées, sous huitaine à partir de la notification et qu'à défaut, la commission se réserve le droit de lever les oppositions formulées**

SC PLANOISE pour le changement de club de M. ABDELJELIL Adlen dans le club FC GRAND BESANÇON pour motif financier.

La Commission,

DEMANDE au SC PLANOISE le montant exact et l'objet du motif financier de l'opposition.

1.2 VIE DES CLUBS

INACTIVITÉ TOTALE

Situation du club F.C AIGLES AUXERRE (581995)

Vu l'avis favorable du District de l'Yonne en date du 20/07/2022

La Commission,

Prend note de la déclaration d'inactivité totale du club FC AIGLES AUXERRE.

Situation du club U.S DE SAUVIGNY LES BOIS (529624)

Vu l'avis favorable du District de la Nièvre en date du 19/07/2022

La Commission,

Prend note de la déclaration d'inactivité totale du club US DE SAUVIGNY LES BOIS.

INACTIVITÉ PARTIELLE

Situation du club F.C VAILLANTE PREMERY (506442)

Vu l'avis favorable du District de la Nièvre en date du 21/07/2022

La Commission,

Prend note de la déclaration d'inactivité partielle de l'équipe sénior du club FC VAILLANTE PREMERY.

CESSATION DÉFINITIVE D'ACTIVITÉ

Situation du club FOY.J.EDUC.POP.SAINTS (528793)

Vu la demande de cessation définitive d'activité introduite par le club FJ SAINTS,

Vu l'avis favorable du District en date du 19/07/2022,

Vu l'article 45 des R.G. de la F.F.F.,

Vu l'avis favorable du Pôle Ressources de la LBFCF,

La Commission,

TRANSMET le dossier aux services fédéraux, avec avis favorable, pour la cessation définitive d'activité du club FJ SAINTS.

1.3 EXEMPTION DU CACHET MUTATION

Vu les dispositions des articles 90 et 92 des R.G. de la F.F.F., portant sur les changements de clubs,

Vu les dispositions de l'article 117 des R.G. de la F.F.F., portant sur les exemptions du cachet « mutation »,

DONNE une réponse FAVORABLE aux demandes d'exemption ci-après listées,

CLUB	IDENTITE DU JOUEUR/JOUEUSE	DATE DE LA DEMANDE	CACHET(S) APPOSE(S)	MOTIF
RACING BESANÇON	ATMIMOU Adam	20/07/2022	Disp. Cachet mutation ART 117b RG.FFF – pratique uniquement dans sa catégorie d'âge	le club F.C SOCHAUX MONTEBELIARD, n'a pas engagé d'équipe dans la compétition U16.
RACING BESANÇON	MIOTTE Tonin	20/07/2022	Disp. Cachet mutation ART 117b RG.FFF – pratique uniquement dans sa catégorie d'âge	le club F.C SOCHAUX MONTEBELIARD, n'a pas engagé d'équipe dans la compétition U16.
RACING BESANÇON	VUILLEMIN Amaury	20/07/2022	Disp. Cachet mutation ART 117b RG.FFF – pratique uniquement dans sa catégorie d'âge	le club F.C SOCHAUX MONTEBELIARD, n'a pas engagé d'équipe dans la compétition U16.
RACING BESANÇON	FRANZI Alois	20/07/2022	Disp. Cachet mutation ART 117b RG.FFF – pratique uniquement dans sa catégorie d'âge	le club F.C SOCHAUX MONTEBELIARD, n'a pas engagé d'équipe dans la compétition U16.
FC CHATILLON DEVECEY	POCHON Gwendoline	18/07/2022	Disp. Cachet mutation ART 117d RG.FFF	Accord du club quitté le 05/07/2022. Reprise d'activité du club en catégorie sénior féminine.
FC CHATILLON DEVECEY	BALE CLAIRE Catherine	18/07/2022	Disp. Cachet mutation ART 117d RG.FFF	Accord du club quitté le 05/07/2022. Reprise d'activité du club en catégorie sénior féminine.
FC CHATILLON DEVECEY	SAILLARD Estelle	18/07/2022	Disp. Cachet mutation ART 117d RG.FFF	Accord du club quitté le 05/07/2022. Reprise d'activité du club en catégorie sénior féminine.
FC CHATILLON DEVECEY	JOLY Victoria	18/07/2022	Disp. Cachet mutation ART 117d RG.FFF	Accord du club quitté le 05/07/2022. Reprise d'activité du club en catégorie sénior féminine.
FC CHATILLON DEVECEY	ROBALDO Laurène	18/07/2022	Disp. Cachet mutation ART 117d RG.FFF	Accord du club quitté le 05/07/2022. Reprise d'activité du club en catégorie sénior féminine.

FC CHATILLON DEVECEY	DUGOURD Aline	18/07/2022	Disp. Cachet mutation ART 117d RG.FFF	Accord du club quitté le 05/07/2022. Reprise d'activité du club en catégorie sénior féminine.
-------------------------	---------------	------------	----------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------

1.4 CORRESPONDANCES

Courriel de AS Fourchambault du mardi 19/07/2022 :

La Commission,

CONSTATE, pour le joueur M. LAURENT Flavien, que la demande de licence introduite par le club le 13 juillet 2022, n'a été complétée (envoi de la pièce manquante : photo) que le 18 juillet 2022. Soit postérieurement après la date limite du 15 juillet 2022.

Par conséquent, le cachet mutation « Hors Période » s'applique.

DEMANDE, pour le joueur M. MARNIER Corentin, un complément d'information sur l'enregistrement de sa licence.

Courriel de US PESMES du lundi 18 juillet 2022 :

Vu les motivations énoncées,

La Commission ne peut accorder la dispense du cachet mutation hors période.

Courriel de Molinges Jura SUD du mardi 19/07/2022 :

Au vu des éléments fournis par le club MOLINGES JURA SUD,

La Commission,

CONSTATE, qu'aucune raison ne vient justifier la dispense du cachet mutation qui serait sollicitée.

1.5 ANNULATION LICENCES

Courriel de US La Charité – vendredi 15/07/2022 :

Concernant les joueurs du club US CHARITOISE, MM. AMALENSIE William et ALI Youssouf,

Les demandes de licence auprès du club FC NEVERS ayant été introduites régulièrement,

La Commission ne peut annuler ces demandes de licences.

Courriel de BRESSE SUD – lundi 18/07/2022 :

Concernant le joueur M. MADI Ali du club RC BRESSE SUD,

La demande de licence auprès du club VIRE LUGNY HAUT MACONNAIS ayant été introduite régulièrement,

La Commission ne peut l'annuler.

Courriel de St Georges CAV – mardi 19/07/2022 :

Concernant la licence Dirigeante de M. CHARLES FELICITE Jean-Claude,

La demande de licence auprès du club ST GEORGES CAV ayant été introduite régulièrement,

La Commission ne peut l'annuler.

2. STATUTS DES ÉCATEURS

Formations Éducateur : MM. COPPI – FRANQUEMAGNE – BOUCHER.

2.1 LICENCES TECHNIQUES DES ÉDUCATEURS

Ci-dessous le tableau provisoire des licences techniques en cours, qui sera complété ultérieurement.

NOM	PRENOM	Diplôme	CLUB	Bénévole /ss contrat	Fonction	Catégorie Encadrée	Recyclage avant fin de saison
AKTAS	ADNAN	BEF	U.S. DE SOCHAUX	Bénévole	Entr. Princ		24/25
ALEVEQUE	JEROME	BMFUC3	U.S. DE ST BONNET LA GUICHE	Bénévole	Entr. Princ		25/26
AMPRIMO	TANGUY	BMF	DIJON F. COTE D'OR	Bénévole	Entr. Princ		23/24
ASSELINEAU	NICOLAS	CFPA-S	F.C. SENS	Bénévole	Entr. Princ		25/26
AUBERT	SEBASTIEN	CFF1	A. S. MELLECEY MERCUREY	Bénévole	Entr. Princ		24/25
BEAU	MAXIME	BMF	STADE AUXERROIS	Bénévole	Entr. Princ		24/25
BELGUISE	FRANCK	BEF	A.S. MAGNY	Bénévole	Entr. Princ		22/23
BELLEC	FLORENT	CFPA-J	U.S. FRANCHEVELLE	Bénévole	Entr. Princ		
BENOIT	VALENTIN	CFF4	E.S. APOIGNY	Bénévole	Entr. Princ		23/24
BENOUARETH	MOHAMMED BACHIR	BEF	CHAMPFORGEUIL F. C.	Bénévole	Entr. Princ		22/23
BERTHOD	AUGUSTIN	BMFTST	JURA LACS F.	Bénévole	Entr. Princ		25/26
BERTRAND	ANTOINE	BMF	U.S. CLUNY FOOTBALL	Bénévole	Entr. Princ		24/25
BERTRAND	MAXIME	BEF	F.C. MONTCEAU BOURGOGNE	Bénévole	Entr. Princ		24/25
BESNARD	THIERRY	BMF	A. FOOT AUDEUX PELOUSEY POUILLEY-LES-VIGNES	Bénévole	Entr. Princ		24/25
BESSARD	DAMIEN	CFF1	RACING CLUB BRESSE SUD	Bénévole	Entr. Princ		
BLANCHARD	FLORIAN	BEF	F.C. GIRO LEPUIX	Bénévole	Entr. Princ		24/25
BONJOUR	ANTHONY	BMFUC1	F. C. GRAND BESANCON	Bénévole	Entr. Princ		23/24
BOUVIER	ALEXANDRE	CFF4	A.S. QUETIGNY	Bénévole	Entr. Princ		
BUENO COSANO	MIGUEL	FSALB	A.S. BAUME LES DAMES	Bénévole	Entr. Princ		
CHAUVIN	DIDIER	BMFUC4	ENT.S. DANNEMARIE	Bénévole	Entr. Princ		

CHOUKRI	LAHOUARI	BEF	MACON FOOTBALL CLUB	Bénévole	Entr. Princ		24/25
COCOT	PASCAL	BMF	U.S. COTEAUX DE SEILLE	Bénévole	Entr. Princ		
COLJA	ERIC	BEF	ENT.F. VILLAGES	Bénévole	Entr. Princ		24/25
CUENOT	DAMIEN	BMF	F.C. DE L'ISLE/DOUBS	Bénévole	Entr. Princ		24/25
DA COSTA	VALENTIN	BEF	A. S. JURA DOLOIS FOOTBALL	Bénévole	Entr. Princ		24/25
DEMURGER	LUC	BEF	U.S. FRANCHEVELLE	Bénévole	Entr. Princ		24/25
DUPONT	MAXIME	BMF	E.S. APPOIGNY	Bénévole	Entr. Princ		
DURA	ERIC	ASSO	A.S. PERROUSIENNE	Bénévole	Entr. Princ		
EL FADIL	MOURAD	BEF	A. S. JURA DOLOIS FOOTBALL	Bénévole	Entr. Princ		24/25
EL IDRISSE	KARIM	FSALBD	AUXERRE SPORTS CITOYEN A.S.C.	Bénévole	Entr. Princ		
FAIVRE	KEVIN	BEF	C.S. DE FRASNE	Bénévole	Entr. Princ		24/25
FEBVRE	ALEX	BEFUC3	A.J. AUXERRE	Bénévole	Entr. Princ		24/25
FERRANDON	YOANN	BMF	A.S.C. POUGUOISE	Bénévole	Entr. Princ		24/25
FERREIRA CAETANO	ANTONIO	BEF	A. S. MELLECEY MERCUREY	Bénévole	Entr. Princ		21/22
FREMION	ERIC	FSALB	C.AV. ST GEORGES	Bénévole	Entr. Princ		
GARDYS	NICOLAS	FSALBP	A.S. CHATENOY LE ROYAL	Bénévole	Entr. Princ		
GARZITTO	MATHIEU	BMFUC1	POLIGNY GRIMONT FC	Bénévole	Entr. Princ		
GODEFROY	RUDY	BEF	U.S. CHEMINOTS DIJONNAIS	Bénévole	Entr. Princ		23/24
GONCALVES	ANTONIO	BEF	U.S. DE VARENNES	Bénévole	Entr. Princ		
GRAPPE	PAUL	BEFUC3	JURA SUD FOOT	Bénévole	Entr. Princ		
GUIBLAIN	KEVIN	BEF	U.S. DE CERISIERS	Bénévole	Entr. Princ		
GUILBERT	FLORIAN	BMFUC1	PARON F. C.	Bénévole	Entr. Princ		
GUYON	JEROME	BEF	A.S. GENLIS	Bénévole	Entr. Princ		23/24
HACQUARD	ANTHONY	DES	ASM BELFORTAINE FC	CDD	Entr. Princ		
HUOT MARCHAND	YOHAN	CFF1	A.S.U.J.L. ST JEAN DE LOSNE	Bénévole	Entr. Princ		
JUMEAU	TOM	CFF4	A.L.C. LONGVIC	Bénévole	Entr. Princ		
KALAA	RIYAD	CFF4	U.S. CHEMINOTS DIJONNAIS	Bénévole	Entr. Princ		

KERROUM	PIERRE ELIAS	BEFTST	A.L.C. LONGVIC	Bénévole	Entr. Princ		
KILIC	CUNEYT	BMFUC4	JURA SUD FOOT	Bénévole	Entr. Princ		
LANCRENON	PIERRE	BMFUC1	C.A. DE PONTARLIER	Bénévole	Entr. Princ		
LASKOWSKI	STEFAN	BEF	A. S. BEAUNOISE	Bénévole	Entr. Princ		24/25
LAVENU	APOLINAIRE	BMF	A.L.C. LONGVIC	Bénévole	Entr. Princ		
LEBON	JEROME	BEFUC2	SUD NIVERNAIS IMPHY DECIZE	Bénévole	Entr. Princ		
LEBRE	ALEXANDRE	BEF	CHEVIGNY SAINT SAUVEUR FOOTBALL	Bénévole	Entr. Princ		
LEBRUN	WILFRIED	CFF4	F. C. GRAND BESANCON	Bénévole	Entr. Princ		
LECLERE	PATRICK	BE1	F.C. CHALON	Bénévole	Entr. Princ		
LOCATELLI	LIONEL	BEF	BRESSE JURA FOOT	Bénévole	Entr. Princ		24/25
LODS	MAXIME	BEFUC3	U.F. MACONNAIS	Bénévole	Entr. Princ		
LOUVAT	VALENTIN	BMFUC4	BRESSE JURA FOOT	Bénévole	Entr. Princ		
MAHE	ANTHONY	BEFUC3	STADE AUXERROIS	Bénévole	Entr. Princ		
MAILLARD	GERARD	BEF	BESANCON FOOTBALL	Bénévole	Entr. Princ		
MAILLOT	GUILLAUME	BE1	DIJON F. COTE D OR	Bénévole	Entr. Princ		
MANIAS MELAYE	JEREMY	BMFUC1	A.S. ST BENIN	Bénévole	Entr. Princ		
MARAUX	QUENTIN	BEF	JURA SUD FOOT	Bénévole	Entr. Princ		25/26
MARIE	ERIC	BMF	A.S. DE ROUGEGOUTTE	Bénévole	Entr. Princ		
MAZZOLINI	STEFANO	DES	A. S. JURA DOLOIS FOOTBALL	Bénévole	Entr. Princ		
MILLET	JEROME	BEF	ASPTT DIJON	Bénévole	Entr. Princ		24/25
MISANDEAU	BAPTISTE	CEGB1	JURA SUD FOOT	Bénévole	Entr. Princ		
MONJOURNAL	MICKAEL	BEFUC2	U.S. PONT DE ROIDE VERMONDANS	Bénévole	Entr. Princ		
MOREL	MATTHIEU	BMFUC4	JURA SUD FOOT	Bénévole	Entr. Princ		
MOSCATO	FRANCK	BEF	J. OUVRIERE DU CREUSOT	Bénévole	Entr. Princ		22/23
ORSINI	GUILLAUME	BEF	A.L.C. LONGVIC	Bénévole	Entr. Princ		24/25
OUMEDJKANE	ANTHONY	BEF	E.S. APPOIGNY	Bénévole	Entr. Princ		24/25
PELLENARD	ERIC	CFF2	A.S. SAGY	Bénévole	Entr. Princ		

PERRUSSON	DAMIEN	BMFUC1	F.C. CHALON	Bénévole	Entr. Princ		
PINEAU	LOIC	HANDI	A.S. CHATENOY LE ROYAL	Bénévole	Entr. Princ		
PIRES	AURELIEN	BMFUC1	F.C. NOIDANAIS	Bénévole	Entr. Princ		
POIX	ANTHONY	MSECU	A. S. BEAUNOISE	Bénévole	Entr. Princ		
PRISOT	BENOIT	BEFUC3	CERC.LAIQ. MARSANNAY	Bénévole	Entr. Princ		
RAMEAU	VINCENT	BEF	ETOILE SPORTIVE ET ATHLETIQUE DU BREUIL	Bénévole	Entr. Princ		24/25
SALOMON	JEAN LOUIS	BEF	U.S. CHATENOIS LES FORGES	Bénévole	Entr. Princ		22/23
SANTAGATA	PASCAL	BEF	BESANCON FOOTBALL	Bénévole	Entr. Princ		24/25
SOULAGE	RONAN	BMF	C.S. DE MERVANS	Bénévole	Entr. Princ		
SZATNY	RENE	BEF	A.S.A. VAUZELLES	Bénévole	Entr. Princ		24/25
TACLET	PATRICIA	U6U7	BESANCON FOOTBALL	Bénévole	Entr. Princ		
TANOI	KOUTOUA USTER	BEF	U.S. CHEMINOTS DIJONNAIS	Bénévole	Entr. Princ		24/25
TERREAU	AUDRIC	BMFUC3	ST VALLIER SP.	Bénévole	Entr. Princ		
THERAULAZ	DYLAN	CFF4	A. S. BEAUNOISE	Bénévole	Entr. Princ		
THIVENT	FLORIAN	BMFUC4	RACING CLUB BRESSE SUD	Bénévole	Entr. Princ		
THOMAS	JEREMY	BEFUC3	A.S.C. POUGUOISE	Bénévole	Entr. Princ		
THOMAS	JOHAN	BMFUC4	J.S. CRECHOISE	Bénévole	Entr. Princ		
VALLET	CYRIL	BEF	A.S.C. POUGUOISE	Bénévole	Entr. Princ		23/24
VARIN	ANTHONY	BMF	A.S. DANJOUTIN ANDELNANS MEROUX	Bénévole	Entr. Princ		
VIEILLE	MAXIME	CFF2	A.S. DU CHATEAU DE JOUX	Bénévole	Entr. Princ		
VOIR	CLEMENT	BEF	U.F. MACONNAIS	Bénévole	Entr. Princ		24/25
WALTER	CAMILLE	BMFUC1	F.C. GRANDVILLARS	Bénévole	Entr. Princ		
WILZIUS	THOMAS	MSANTE	A.J. AUXERRE	Bénévole	Entr. Princ		

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel dans un délai de sept (7) jours dans les conditions de forme et délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

La commission précise que les réponses apportées aux courriers/correspondances des clubs, n'appelant pas de décisions, ne sont pas susceptibles d'appel.

Le Président,

Jean-Marie COPPI

La secrétaire de séance,

Pauline LETESSIER